

CH_VB 91.009 vom 18. September 1991

Bundesverwaltung, 1991-09-18, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_91.009

FR: CH_VB 91.009 du 18 septembre 1991

IT: CH_VB 91.009 del 18 settembre 1991

Erwägungen

E. 18

September 1991 N 1507 Delegation bei der Interparlamentarischen Union bue de façon décisive au progrès tant des pays que des indivi- dus. Elle marque une étape importante sur la voie qui mène à davantage de justice, de démocratie, car une personne qui sait lire et écrire est moins vulnérable aux pressions. L'anal- phabétisme va généralement de pair avec la pauvreté et l'ex- ploitation. Malheureusement, dans le monde entier, les fem- mes sont défavorisées en matière d'éducation, bien qu'il soit prouvé que le degré d'éducation d'une mère a une influence décisive sur les résultats scolaires de ses enfants. L'analphabétisme se rencontre jusque dans les pays indu- strialisés. En Suisse, environ 30 000 personnes ne savent ni lire ni écrire. Il semble que l'école ne parvienne pas à susciter la soif de savoir. Il faut corriger cela et ouvrir des possibilités de formation au-delà de la scolarité obligatoire. Les analphabètes fonctionnels des pays industrialisés savent en général cacher leur handicap. Ils n'en subissent pas moins les conséquences, qui sont la pauvreté, l'isolement social, le chômage. Les causes de cette forme d'analphabétisme étant pour une part sociales, on ne pourra le combattre que si dans le même temps on améliore les conditions de vie. Dans certains pays en développement, on constate un affai- blissement de l'effort d'éducation. Deux causes parmi d'au- tres: la crise économique et les mesures d'austérité qu'elle im- pose, l'inadaptation des méthodes et des programmes. Le Parlement suisse a consacré des moyens financiers impor- tants au soutien des efforts des pays de l'Est, sans pour autant remettre en cause l'aide aux pays en développement. Mme Bühler insiste sur la nécessité d'attacher une impor- tance particulière à ce bien inestimable qu'est la spécificité culturelle des peuples. Le droit à l'éducation lance au monde entier un défi que la communauté internationale se doit de relever. M. Jean-Pierre Berger s'est également exprimé à ce sujet et déclare que plus d'une analyse spécialisée confirme que c'est au sein de la famille que l'enfant reçoit le fondement de son éducation et à l'école primaire qu'il acquiert ses connaisan- ces de base. Si la plupart des pays en développement ont enregistré une amélioration remarquable de leur système éducatif, d'autres au contraire accusent une baisse importante de participation, notamment d'enfants et de jeunes filles, et cela particulière- ment dans des régions économiquement défavorisées. Une récente prise de conscience nous indique que les pays déve- loppés eux-mêmes se trouvent confrontés au même pro- blème, mais dans une mesure limitée. Les causes en sont di- verses. Nous en retiendrons deux particulièrement. La crise économique qui frappe certains pays et les mesures d'austé- rité financière qui s'ensuivent frappent malheureusement et beaucoup trop facilement les budgets de l'enseignement. La deuxième concerne l'inadaptation des programmes, des mé- thodes d'enseignement, ainsi que l'organisation de l'école aux besoins réels de la totalité de la population. Le Parlement suisse a approuvé cette année des moyens fi- nanciers importants pour soutenir les efforts de développe- ment des pays de l'Est sans pour autant remettre en question toute notre aide en faveur des pays en développement. Les

moyens financiers, souhaitons-le, seront de nature à contribuer de façon sensible à soutenir les systèmes éducatifs. C'est en priorité par une formation et une éducation pour tous que l'économie et la vitalité d'un pays se développent. L'éducation n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui d'une recherche constante, d'une intensification de méthodes éducatives et culturelles accessibles à chacun. Une attention particulière doit être accordée au développement d'éducateurs de haut niveau. La décentralisation et «l'ouverture» des facultés universitaires au plus grand nombre conditionnent une orientation objective et efficace de cette formation éducative. Cependant, il faut veiller à ce que l'alphabétisation s'intègre de façon harmonieuse et équilibrée. Elle doit tenir compte et respecter ce bien inestimable que représente la spécificité culturelle (éthique) de chaque peuple. Ce même souci d'équilibre doit nous engager à rompre définitivement avec la faveur réservée au sexe fort au détriment de la femme. Il doit en être de même entre les nantis de la société et les plus déshérités. Un niveau de recherche et d'échanges largement soutenus doit permettre une vulgarisation aussi vaste que possible des connaissances, tant théoriques que pratiques. La lutte efficace contre la faim et la malnutrition exige une éducation et une formation accessibles aux moins privilégiés. S'il est nécessaire, voire impératif que chaque Etat assume la responsabilité de fournir la nourriture du corps, ces mêmes gouvernements n'accéderont pas au bien-être, au développement économique, social et culturel, sans parallèlement fortifier et diffuser largement le rayonnement de l'intérêt à l'éducation et à la formation. L'emprise toujours plus grande de l'audio-visuel implique des mesures particulières, tant à l'échelon éducatif que culturel, afin de contrer les dangers d'une recrudescence de l'analphabétisme. Face à cette situation, la communauté internationale ne peut demeurer indifférente à l'égard de la pauvreté psychique, physique et culturelle. Il est d'importance majeure qu'une action commune et durable s'engage dans cette lutte pour l'éducation et l'alphabétisation. Un soutien particulier la préparation d'éducateurs suffisants et qualifiés doit s'inscrire dans un programme de développement à long terme. Le droit à l'éducation et à la formation pour tous et dans le monde entier est un des plus grands défis à relever. La communauté internationale ne saurait s'y soustraire ni le négliger.

3. Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde M. Berger souligne l'importance des négociations du GATT qui se déroulent actuellement à Genève; de leur issue dépendra le sort de millions de paysans dans le monde entier. Il s'agit de mettre au point une réglementation efficace du commerce mondial des produits agro-alimentaires et de limiter l'aide que les gouvernements apportent à l'agriculture, en particulier pour l'utilisation des excédents de production. La libéralisation du marché agricole, objectif de la négociation, ne doit pas faire oublier les facteurs spécifiques à l'agriculture. A côté des grands pays exportateurs pour lesquels la commercialisation de la production prime tout, la plupart des pays, en particulier les pays européens, ont une agriculture qui revêt simultanément plusieurs missions: nourrir les hommes, mais aussi protéger l'environnement et maintenir les populations dans les zones rurales. En raison des techniques modernes, un libéralisme total des échanges serait fatal à nombre de pays pour lesquels l'agriculture est un facteur essentiel d'équilibre. La réglementation des marchés agricoles, pour nécessaire qu'elle soit, ne saurait se soustraire à l'impératif du maintien d'une agriculture multifonctionnelle propre à chaque pays. La protection du sol, des eaux, de l'air et de la forêt en dépend très largement. L'orateur rappelle ensuite qu'une résolution votée l'an dernier lors de la conférence de Londres demande que les pays en développement s'attachent à augmenter leur production agricole afin de répondre eux-mêmes de leurs besoins. Antrag der Kommission Kenntnisnahme vom Bericht Proposition de la

commission Prendre acte du rapport Angenommen -Adopté

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Delegation bei der Interparlamentarischen Union. Bericht Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1991 Année Anno Band IV Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 03 Séance Seduta Geschäftsnummer 91.009 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 18.09.1991 - 08:00 Date Data Seite 1505-1507 Page Pagina Ref. No

E. 20

020 291 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.